

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 39 minut. soir, Omnibus.
3 — 43 — — Express.
3 — 19 — matin, Poste.
8 — 52 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 44 minut. mat. Express.
11 — 42 — matin, Omnibus.
6 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet, en prenant possession du poste élevé où la confiance de l'Empereur vient de me rappeler, j'ai besoin d'abord de réclamer tout votre concours, car plus est noble le spectacle qui nous est donné par l'acte impérial du 24 novembre, plus l'administration intérieure du pays doit s'inspirer de généreuses pensées.

« Voici un prince qui, après avoir reçu les pouvoirs de la nation pour rétablir l'ordre public à l'intérieur et la grandeur du pays à l'extérieur, est le premier à appeler l'expression des vœux et de l'opinion de la France. A peine est-il victorieux des ennemis du dedans et du dehors, qu'il introduit dans nos institutions des améliorations qui sont un témoignage de sa confiance dans le pays.

« Le tableau de cette première partie de son règne formera une belle période de notre histoire. Appelé par la voix de tout un peuple à la tête d'une société bouleversée, tombée dans le chaos et l'anarchie, il se met courageusement à l'œuvre, et en quelques années il ramène à ce point l'ordre dans les esprits et dans les choses, que jamais prospérité pareille n'avait signalé aucune époque de notre histoire.

« Puis, à peine cette grande œuvre est-elle achevée à l'intérieur, qu'il est conduit, par la situation de l'Europe, à en entreprendre à l'extérieur une autre non moins importante, pour replacer la France dans la haute position qui lui était due. En dépit de sinistres prophéties qui annoncent partout qu'il sera emporté par la guerre au-delà de la limite des véritables intérêts de la France, sa sagesse; égale à son courage, l'arrête à cette limite; et ainsi, non seulement il a rétabli, au profit de notre sécurité, l'équilibre troublé de l'Europe, mais ouvert au monde une nouvelle ère de paix et de prospérité.

« Enfin, pour terminer ce tableau, persuadé que sa véritable mission n'est pas seulement de placer son nom près de celui du glorieux chef de sa race, mais d'assurer les destinées du pays, il le prépare maintenant au noble et paisible exercice des libertés

dont le trône populaire des Napoléons doit protéger le développement.

« Monsieur le Préfet, je vous rappelle ces grands traits de notre histoire actuelle, ce n'est pas pour que vous en fassiez le sujet de communications officielles aux populations de votre département, car frères d'avoir si merveilleusement au 10 décembre retrouvé d'elles-mêmes le fil perdu de nos destinées, elles n'ont besoin de personne pour lire dans leur cœur les grandes pages de l'Empire qu'elles ont fondé. Ce que je désire seulement, c'est de vous faire comprendre dans quel esprit je réclame votre concours.

« Convaincu que les libertés d'un pays ne peuvent se développer qu'autant que l'Etat lui-même jouit de la plus complète sécurité, je demande que vous soyez toujours aussi ferme à maintenir l'ordre public et aussi vigilant à surveiller, au besoin, les ennemis de l'Etat; mais je vous recommande en même temps de ne rien négliger pour achever l'œuvre de réconciliation entre les partis. Beaucoup d'hommes honorables et distingués des anciens gouvernements, tout en rendant hommage à l'Empereur pour les grandes choses qu'il a accomplies, se tiennent encore à l'écart par un sentiment de dignité personnelle. Témoignez-leur les égards qu'ils méritent; ne négligez aucune occasion de les engager à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience, et rappelez-leur que, s'il est noble de conserver le culte des souvenirs, il est encore plus noble d'être utile à son pays.

« Et maintenant, monsieur le préfet, que nous allons travailler ensemble au bien de l'Etat, je vous demande de vous dégager des préoccupations personnelles qui n'embarrassent que trop souvent les grandes affaires. Dites-moi toujours franchement votre opinion avec l'indépendance de caractère qui constitue le véritable serviteur de l'Etat, et par conséquent sans vous préoccuper de plaire ou de déplaire. Rappelez-vous qu'un fonctionnaire de l'ordre civil, comme le soldat qui expose sa vie pour son pays, doit savoir braver au besoin une disgrâce imméritée. Mais ne craignez pas que je vous juge sans vous entendre, et encore moins que je place jamais ma responsabilité derrière la vôtre. Ne craignez pas non plus, tandis que vous vous dévouerez courageusement à l'intérêt public, de rester exposé

de loin sans défense au ressentiment des ambitions non satisfaites. Du reste, bientôt vous recevrez des instructions sur des points importants de politique et d'administration, et j'aurai l'occasion de faire appel à votre zèle et à votre dévouement.

Recevez, etc.
Le ministre de l'intérieur,
(Moniteur.) DE PERSIGNY.

L'insurrection des Abruzzes semble s'être généralisée. Nos dernières nouvelles nous présentent toute la montagne comme au pouvoir des troupes du colonel de Lagrange, qui atteindraient, dit-on, en ce moment le chiffre d'environ dix mille hommes.

Naples se dégarnit de troupes, qu'on envoie pour tâcher de comprimer ou de contenir l'insurrection.

On reprochait au général Spinelli de n'avoir pas pris des mesures assez promptes et assez énergiques pour maintenir les communications entre Naples et Aquila.

La fermentation gagne sérieusement les Calabres. Des troupes viennent d'y être expédiées de Naples pour essayer d'y prévenir le mouvement.

Cela explique comment le siège de Gaëte n'est pas poursuivi avec plus de vigueur, les troupes étant dispersées en partie et employées à comprimer les campagnes insurgées.

Des dépêches de Gaëte, en date du 3 décembre, nous apprennent que les Piémontais avaient lancé, la veille, une vingtaine de bombes dans la place. Leur effet n'avait pas eu de gravité. (Pays.)

Une dépêche de Turin, du 5 décembre, dit que M. Pœrio a été élu vice-président de la Consulte. M. Pœrio a refusé le poste de ministre sans portefeuille.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel aurait délibéré sur la question de savoir si les intérêts seraient garantis aux chemins de fer Romains accordés à la maison Mirès. — Havas.

Le général Cialdini, dit le Constitutionnel, a fait prier François II d'arborer un drapeau blanc sur le palais occupé par la reine, et a pris l'engagement que ce palais serait respecté.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

(Suite.)

Un hurrah formidable accueillit sa demande; il n'en continua pas moins.

— Hurlez, criez, beuglez tant qu'il vous plaira, s'écria-t-il, vous ne me ferez pas changer d'avis. Vos rêves creux me rappellent la Laitière et le pot au lait, ou mieux encore l'histoire d'un certain Dinan que j'ai vu forcé dans le port de Brest, et qui comptait pourtant bien rouler carrosse au lieu d'être condamné à perpétuité.

— Ce diable de commissaire! interrompit un curieux, voyons contez-nous ça!

Le café étant servi. Dublin se s'en fit pas dire davantage; Frédéric et moi nous échangeâmes un regard.

— Vous savez qu'avant notre armement j'étais employé aux bureaux du bague, reprit l'agent comptable; j'eus l'occasion d'y apprendre les aventures de Dinan, un homme fort bien élevé que je tâchai d'avoir pour secrétaire; mais le commissaire chef de service ne voulut pas

me le donner. On le traitait avec des ménagements qui m'étonnaient quoiqu'il fût condamné à vie; je m'enquis des causes de sa peine; c'était, le croiriez-vous? pour avoir gagné un quine! La loi du 25 brumaire an II avait aboli la loterie, mais le Directoire, qui n'est pas si sot, n'a pas manqué de la rétablir. On serait bon enfant, par exemple, de ne pas prendre l'argent des commères et des imbécilles qui font la bêtise de le donner pour le roi de Prusse, c'est-à-dire pour la République une et indivisible!

— Connu! commissaire! à bas les digressions!... au fait? s'écrièrent les officiers.

— J'y suis, Messieurs, j'y suis. Mon Dinan, qui était un roué de premier brin, avait une connaissance à Paris, une fine lame, apparemment, comme vous allez voir. Ils vous dressent à eux deux une hirondelle, un pigeon, un moineau, je ne sais quelle volaille, à porter des lettres à Strasbourg. L'oiseau stylé, le galant s'établit au bout de la ligne; la belle amorce l'hameçon, vous comprenez?

Le farceur met deux ou trois cents francs sur le gros lot, gagne d'emblée, et revient à Paris, la gueule enfarinée, réclamer ses milliasses de millions. Le quaterne seulement rapporte soixante-quinze mille fois la mise; pour trois cents francs, c'est vingt-deux millions cinq cent

mille francs; joli denier! une paille à côté de ce qu'il demandait.—Halte-là, cadet! ça ne se ramasse pas dans la main d'une poule! on va te cracher le trésor en miettes! attends-moi un peu, je te régalerai! — Il s'était imaginé faire le grand seigneur, d'acheter Paris et les faubourgs; il n'y en aurait eu que pour lui. On vous l'a coffré au bague, fameux! hein?... C'est-il un drôle de particulier que notre Directoire. Pourtant, on a aboli le quine depuis; le quaterne passe encore, mais je ne m'y froterais pas. Je viens de vous conter comment fus coincé le maître sifustier qui comptait manger plus de beurre que de pain... Eh bien, je le répète, il en est de même de nous autres; aussi je donnerais à la minute la moitié de ma part de prises actuelle pour être à terre avec l'autre moitié. Après quoi vous ne rencontreriez pas souvent le neveu de ma tante sur la mer jolie. J'en réponds! On ferait l'appel général; — Dublin! absent par congé, pas plus de Dublin que... Le quaterne passe encore, mais je ne m'y froterais pas.

Un hurrah frénétique interrompit une troisième fois l'orateur, dont la voix finit encore par dominer le tumulte.

— Pour en revenir à l'histoire de Dinan, Messieurs, on lui laissait la bride sur le cou. Il se mettait en bourgeois, allait et venait dans la ville; se présentait en société, dans une tenue élégante, avait une tournure d'in-

L'armement des camps retranchés de Plaisance et de Bologne doit être terminé d'ici à deux mois.

Les arsenaux du gouvernement et les fonderies italiennes ne pouvant enfin fabriquer dans ce bref délai le matériel nécessaire, on a commandé aux fonderies suédoises et anglaises de grosses pièces de position en fer.

L'Espero dit que le corps des bourbonniens interné dans les Etats romains a demandé de rentrer dans ses foyers, mais qu'on ignore quelle sera la réponse du gouvernement.

Le même journal prétend savoir de bonne source que la France et l'Angleterre, complètement d'accord sur la question italienne, enverront leurs ambassadeurs à la cour de Victor-Emmanuel aussitôt que le parlement national aura solennellement proclamé la constitution d'Italie sous le sceptre de la maison de Savoie. Le nouvel Etat serait garanti par les deux puissances, comme il a été fait pour la Belgique. (Le Pays.)

Le général Benedeck, commandant général des forces autrichiennes dans la Vénétie, continue son inspection des places fortes et du personnel de l'armée.

A Venise, il a réuni les officiers de la garnison dans un banquet, et, comme il l'avait fait à Vérone, il leur a adressé une forte allocution pour les préparer aux éventualités d'une défense énergique. (Idem.)

Cassel, le 5 décembre. — Le comité pour les affaires de la constitution de la 2^e chambre a présenté les propositions suivantes :

1^o L'assemblée ne saurait se regarder comme la représentation légitime du pays ni s'occuper des affaires législatives.

2^o Il sera adressé à l'électeur un mémoire dans lequel seront exposés les sentiments et les vœux du pays, et où l'on priera Son Altesse de rétablir sans retard le droit constitutionnel resté en vigueur jusqu'en 1850. On priera également le prince Electeur de s'entendre sur les changements à opérer dans cette constitution avec une représentation nationale convoquée sur les bases de la loi électorale de 1849. — Hayas.

Nos nouvelles particulières de Beyrouth, en date du 24 novembre, confirment celles que nous avons données précédemment sur la Syrie.

Il est certain que la situation s'améliore de jour en jour, et que les garanties d'un meilleur avenir seront dues à la bonne entente des autorités turques avec le général français.

Le casernement de nos troupes est achevé, et leur état sanitaire est excellent. (Pays.)

EMPRUNT OTTOMAN.

Par suite d'une décision prise par le gouvernement ottoman, d'accord avec le désir exprimé par MM. J. Mirès et C^{ie}, il est convenu que le service des intérêts et amortissement du nouvel emprunt, jusqu'au remboursement intégral, sera confié à la Société générale de Crédit industriel et commercial. Toutefois et pendant la durée des versements jusqu'au 1^{er} janvier 1862, le payement des intérêts et l'amortissement auront lieu également à la Caisse générale des chemins de fer.

Sur la proposition de MM. J. Mirès et C^{ie}, une commission mixte a été nommée par le gouvernement ottoman.

Cette commission est constituée en comité de surveillance des opérations de l'emprunt.

Voici les noms des membres composant cette commission :

Membres résidant à Constantinople :

M. le marquis de Plœuc, inspecteur des finances françaises, membre du conseil supérieur des finances de l'Empire-Ottoman.

M. David Glavaoy, banquier.

M. Ch. S. Hanson, banquier.

M. C. Arlaud, l'un des chefs de la maison Arlaud, G. Court et C^{ie}.

Membres résidant à Londres :

La direction de la Banque de Turquie.

MM. Russel (Ellice, de la maison Roberts Labbock et C^{ie}.

William Gladstone, de la maison Thoms ou Bonar et C^{ie}.

H. G. Gordon, de la Banque Orientale.

M. E. Rodocanachi, de la maison Rodocanachi, Sons et C^{ie}.

Membres résidant à Paris :

MM. le comte Siméon, sénateur.

Donon, banquier, consul général de Turquie.

Lichtio, directeur de la Société générale de Crédit industriel et commercial.

Isidore Fould. (Moniteur.)

FAITS DIVERS.

Un décret impérial du 4 décembre, inséré au *Moniteur*, porte que S. Exc. le maréchal Vaillant, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, prend le titre de ministre de la maison de l'Empereur.

Les attributions nouvelles de ce ministre seront ultérieurement déterminées.

— S. Exc. le ministre de l'agriculture vient de faire acheter, pour la monte de 1861, 97 superbes étalons percherons et normands.

— Le camp de Châlons sera ouvert cette année dès le mois d'avril ou de mai; il sera placé, comme durant la dernière campagne, sous les ordres du maréchal Mac-Mahon. C'est là que les pupilles de la garde, dont l'organisation a lieu en ce moment, feront leurs premières armes. Ce corps sera formé d'enfants de troupes ayant accompli leur seizième année.

— Une correspondance particulière de Rome fait connaître au *Pays* que, contrairement à ce que prétendent un grand nombre de journaux italiens, la réunion d'étrangers qui vient habituellement y passer l'hiver n'est pas moins nombreuse cette année que les années précédentes.

La colonie américaine qui s'accroît tous les ans a été fidèle au rendez-vous. Une foule d'exilés napolitains sont venus visiter Rome et jouir du calme habituel de son séjour.

En outre une nombreuse garnison française anime ses places et ses rues et entretient le mouvement de la société des affaires.

— Paris, 6 décembre. — Il n'est question aujourd'hui au palais et dans tous les quartiers de Paris,

que de l'assassinat accompli avec une audace inouïe, sur la personne de M. Poinso, président de chambre à la cour impériale de Paris. M. Poinso venait, assure-t-on, de la Champagne, où il a de nombreuses propriétés, et il était monté cette nuit à Troyes en première classe, dans un compartiment qui se trouvait vide. Un individu serait monté quelque temps après dans cette même caisse et en serait descendu plus loin à une autre station, sans que son départ ait donné lieu au moindre soupçon. C'est en ouvrant le compartiment, ce matin à cinq heures, à Paris, pour prendre les billets des voyageurs, qu'un employé du chemin de fer de l'Est aurait aperçu le corps de M. Poinso baignant dans une mare de sang. Le cadavre était couché sur les bords d'eau chaude. M. le président Poinso a été volé. Sa montre lui a été arrachée de son gilet.

Le crime n'a pu être découvert plus tôt parce que l'assassin avait pris soin de tirer le store destiné à cacher la lumière pendant la nuit. On croit que c'est avant d'arriver à Noisy-le-Sec que le crime a dû être commis; une dame qui se trouvait dans un compartiment voisin, aurait dit avoir entendu quelques cris avant le passage du train à cette station.

On assure aussi que près de Noisy, on a trouvé des traces indiquant que le meurtrier aurait sauté à cette station pour prendre la fuite pendant la marche du train, qui ne fait que ralentir sa vitesse à cet endroit pour laisser le temps de prendre les dépêches. L'administration du chemin de fer s'est empressée de prévenir la famille, ainsi que les autorités judiciaires. M. le procureur général et le procureur impérial, M. le préfet de police, ainsi que les chefs de police municipale et de la sûreté se sont rendus immédiatement à la gare de Strasbourg pour procéder aux premières informations. On ne désespère pas d'être bientôt sur la voie qui fera découvrir l'auteur du crime.

La 4^e chambre, que présidait M. Poinso, a levé son audience à la première nouvelle qui lui a été donnée de cet événement. — Hayas.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire ainsi conçue :

« Monsieur le préfet, plusieurs marchands de comestibles ont sollicité la faculté d'importer, pendant le temps où la chasse est interdite, des grosses, espèce de gibier qui vit en Ecosse et n'est point acclimaté en France.

La vente de ce volatile, qui se distingue par sa forme et par un plumage particulier, ne pouvant mettre obstacle à la chasse prohibée, et devant avoir d'ailleurs pour effet d'accroître sans inconvénients les ressources de l'alimentation, je viens, après m'être concerté avec mes collègues des départements de la justice et des finances, de décider que la grosse pourra être importée et vendue en tout temps sur le territoire de l'Empire.

Je vous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour qu'il ne soit apporté aucune entrave à la libre circulation de ce gibier exotique dans votre département. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On vient de découvrir à Angers un atelier de fausse monnaie. L'éveil avait été donné par des pièces d'or fausses émises aux Ponts-de-Cé. La police n'a pas tardé à être sur la piste. Une visite faite au domicile des époux Tessier a amené la saisie d'ins-

croyable et de séducteur. Ne l'ai-je pas rencontré au bal chez M^{me} Guibert; la veuve du capitaine de la *San-Culotte*. Il y jouait pire qu'un vrai rentier. Un beau jour, il va dans une auberge de la rue des Malchaussés, s'habille en couvreur, monte sur le toit, descend trois maisons plus loin, et, *attrape à courir!* On m'a assuré qu'il s'est sauvé à bord d'un caboteur. Le fait est qu'il a disparu complètement. Pour ma part, je suis persuadé qu'un homme de cette trempe finira par faire fortune; il vous avait un aplomb!...

— Ah ça, commissaire, interrompirent les auditeurs, il n'y en a que pour vous; vous allez comme un moulin à paroles, et voici deux heures que ça dure. Savez-vous que votre histoire est un fagot à dormir debout?

— Rien de plus vrai, pourtant; c'est connu dans Brest, tout le monde vous le dira!

— J'aime bien que vous appeliez Brest en témoignage, quand nous sommes aux Açores!

Frédéric et moi montâmes sur le pont sans avoir serré les dents.

— Seconde version de notre texte, lui dis-je.

— Quant à moi, répondit-il, je n'y ai appris qu'une chose, c'est comment Rodolphe s'évada de l'*Etoile-d'Or*, et je suis vraiment fort aise de le savoir.

En ce moment la vigie signala deux voiles; peu après

on les reconnut pour frégates; nous nous réjouissions en pensant que c'étaient celles que nous attendions.

Il n'en fut pas ainsi: ces frégates étaient anglaises.

Notre beau phraseur de commissaire n'avait dit que trop vrai: nous fîmes une défense héroïque, mais le commandant, le second et un tiers de l'équipage furent tués, nos mâts rasés, notre coque percée à jour. Les Anglais nous avaient mis entre deux feux: il fallut amener pavillon.

Je ne me rappelle jamais sans frémir de rage ce combat inégal, où tant de bravoure, d'adresse et de sang furent dépensés en pure perte.

Dans mon malheur, pourtant, j'eus la consolation de n'être pas séparé de mon ami Frédéric: nous fûmes placés sur le même ponton.

L'exemple de Rodolphe nous revint souvent en mémoire: nous combinâmes un plan d'évasion. Frédéric n'avait pas un poil de barbe; il trouva moyen de se procurer un déguisement de femme; moi je devais me costumer en soldat de marine. Je savais où dérober un uniforme complet.

Notre plan était bien arrêté. Nous avions remarqué en entrant dans le port le lieu où les canots étaient amarrés, et nous ne craignions pas de risquer la vie pour reconquérir la liberté; mais l'argent nécessaire nous manquait.

Nous attendions tout d'une circonstance heureuse, que nous guettions du matin au soir.

Huit ou dix mois s'écoulèrent ainsi; un jour enfin un matelot portugais vint à bord du ponton et me remit avec précaution, un paquet à mon adresse; il contenait cinquante livres sterling en billets, et pas un mot, d'ailleurs, si ce n'est la même signature que nous connaissions déjà: *R. des Molloux*.

Vous savez le succès de notre évasion et ses suites; il me reste maintenant à vous apprendre quelles circonstances me mirent de nouveau en rapport avec Rodolphe Bardan. Sans elles, j'aurais toujours ignoré comment nous advint le secours inespéré auquel nous dûmes notre délivrance.

En disant ces derniers mots, mon oncle roulait entre ses doigts son inévitable papéto d'Espagne; il se baissa vers le foyer, l'alluma au contact de la braise et la porta à la bouche; puis une légère colonne de fumée blanche et transparente sortit lentement du coin de ses lèvres et monta dans le vaste tuyau de la cheminée.

— C'est-à-dire la suite à un prochain numéro, s'écria Albert après un moment d'attente générale.

— Précisément, répondit mon oncle; ici se termine naturellement la première partie, ou, si vous aimez mieux, le premier acte d'une histoire à grands interval-

truments et d'ustensiles propres à la fabrication de la fausse monnaie. Les époux Tessier ont été arrêtés et mis à la disposition de la justice, mais leur fils, âgé de 27 ans, ouvrier plombier très-adepte et très-habile, repris de justice, est parvenu à se soustraire par la fuite aux recherches de la police.

Un affreux événement vient d'arriver dans la commune de Mûrs. Deux jeunes gens, âgés de dix-sept ans, sont sortis de chez leurs parents, l'un pour promener un cheval, l'autre armé d'un fusil pour chasser. Arrivés près d'Erigné, le cavalier met pied à terre; attache son cheval à un arbre, et tous deux entrent dans les champs à la quête du gibier. Pendant qu'ils cherchent, un lièvre blessé passe à portée d'eux, clopin clopant. Ils courent à lui, et, lorsqu'ils sont tout près de l'animal, le porteur du fusil met en joue et tire au moment même où son camarade se précipite sur le lièvre. La charge a frappé ce dernier à la nuque du cou, presque à bout portant.

En le voyant tomber, le tireur perd la tête et s'enfuit en répétant sans cesse: « Mon Dieu! je l'ai tué. » Il rencontre un braconnier qui peut à peine en tirer quelques mots et qui se sauve au lieu de porter secours au blessé. Il arrive jusqu'à la maison de la mère de son camarade à laquelle il dit d'un air égaré: « J'ai tué votre gars. » Enfin, il arrive chez lui, où il s'évanouit et où il est depuis lors dans l'état le plus déplorable, sans qu'on puisse en obtenir une explication.

Les parents du blessé, alarmés, vont à la recherche de leur enfant. La nuit étant proche, c'est à la lueur des torches, qu'au bout de deux heures on trouve le malheureux dans une mare de sang dans laquelle il s'était débattu. C'était un horrible spectacle. Transporté dans la maison de ses parents, il a succombé au bout de quelques heures.

Quand donc comprendra-t-on à la campagne qu'il ne faut pas laisser de fusils à la disposition des enfants? Voici encore un terrible exemple qui met dans la désolation deux familles honorables et qui a causé une douloureuse émotion dans la commune de Mûrs. (Journal de Maine-et-Loire.)

On écrit de l'île Bouchard au Journal d'Indre-et-Loire:

« Un déplorable accident vient d'arriver dans la commune de Thizay, où il a jeté la consternation.

« Vendredi, vers dix heures du matin, M. l'abbé Péanne, curé de la paroisse, était occupé dans le grenier de son presbytère, avec ses quatre enfants de chœur, à préparer un feu d'artifice. Deux des enfants, les nommés François Allain et François Bouchet pilaient la poudre, le premier dans un mortier de marbre à l'aide d'un pilon de fonte, le second, dans un mortier de fonte avec un pilon de même métal. M. Péanne et les jeunes Guillaume Allain et Jean Bouchet tamisaient la poudre pilée. La quantité de poudre en préparation était de neuf kilogrammes environ.

« Tout à coup une explosion a lieu dans le mortier que tenait François Allain, une détonation terrible se fait entendre; la flamme s'est communiquée instantanément à toute la poudre que contenait le grenier, la toiture du bâtiment est enlevée et le feu non-seulement atteint au visage et aux mains M. l'abbé Péanne et les quatre enfants, mais encore se communique à leurs vêtements.

« Par suite de cet accident, un des quatre enfants,

François Allain, est mort après six heures d'horribles souffrances; les trois autres sont dans un état inquiétant. Quand à M. l'abbé Péanne, il a été moins profondément atteint, grâce à la présence d'esprit qu'il a eue d'aller se jeter dans la pièce d'eau de son jardin. Il a eu cependant les mains et le visage assez fortement brûlés. »

Le 20 de ce mois l'opulente et belle ville de Nantes mettra en adjudication l'entreprise des travaux nécessaires pour se faire construire un palais de l'industrie qui va recevoir les expositions simultanées de l'industrie, des beaux-arts, de l'agriculture et de l'horticulture. — Havas.

Instruction pour la rédaction du mémoire à fournir par les concurrents à la prime régionale d'améliorations agricoles.

(Suite et fin.)

Béliers, moutons, brebis. — Description des différentes races existant sur le domaine. Effectif du troupeau par race. Disposition des bergeries. Aliments et régime; pâturage, parcage. Nourriture à l'étable dans les diverses saisons; sel, boisson. A quelle époque les agneaux naissent-ils, et à quel âge les sevrer-t-on? Poids moyen de la toison. Prix annuel de l'entretien d'une tête, agneau, antenais, bélier, mouton et brebis. Prix de vente des animaux. Prix des laines. Les brebis sont-elles traitées? Que fait-on du lait? Si l'on fabrique du fromage, décrire sa préparation, la quantité de lait nécessaire pour un kilogramme de fromage; débouchés. Prix du fromage à ses divers âges. Améliorations tentées et obtenues. Maladies habituelles. Moyens préservatifs et curatifs.

Bovins, chèvres. — Comme ci-dessus.

Porcs. — Comme ci-dessus.

Oiseaux de basse-cour. — Espèces et variétés. Prix de revient. Prix de vente à l'état ordinaire, à l'état gras. Prix des œufs. Aliments; soins, régime. Importance de l'élève. Débouchés. Maladies habituelles. Moyens curatifs.

Abeilles. — Procédés d'éducation, détails. Nombre approximatif de ruches. Quantité de miel produite. Quantité de cire. Valeur totale de ces produits, y compris les essaims.

Vers à soie. — Education. Débouchés, produits. Quantité de soie obtenue par 100 kilogrammes de feuilles. Vend-on les cocons ou les file-t-on sur place? Prix de la soie grège. Combien de kilogrammes de cocons pour un kilogramme de soie?

Quelles sont les industries qui se rattachent plus directement à l'agriculture de la contrée? Les indiquer, et donner sur elles tous les détails nécessaires. Procédés employés, importance, débouchés. Fabrication de la féculé, du sucre, de l'huile, de l'alcool, moulins, etc.

COMPTABILITÉ. — Exposer sommairement le système de comptabilité suivi dans l'exploitation et présenter un état de situation de l'entreprise au 31 décembre 1860.

Il n'est pas nécessaire, on le comprend d'avance, que toutes les questions posées dans ce programme soient résolues dans le mémoire à produire dans le concours. C'est une esquisse à laquelle il y aura probablement des additions ou des retranchements à faire suivant les circonstances; mais les concurrents y trouveront des renseignements sur le travail qui leur est demandé, et surtout l'indication de l'ordre

les, comme vos drames modernes.

— Vous ne les aimez pas, cependant, mon oncle, vous êtes un classique enragé.

— Classique comme Homère, dit-il, quoique je sois un peu exclusif de ma nature.

— Toujours est-il, mon oncle, que dans vos récits vous n'êtes guère l'esclave des unités.

— Et comment voudrais-tu qu'il en fût autrement, quand on n'invente pas et qu'on reste dans la vraisemblance? Du reste, je le répète, le caractère des récits d'aventures maritimes et autres est précisément l'absence d'unité; certains personnages paraissent, jouent leur rôle et disparaissent pour ne plus revenir. Comme dans un drame de Shakspeare, la scène se passe nécessairement à dix ans de distance, dans l'une des quatre parties du monde, tour-à-tour.

— Ou encore dans la cinquième, repris-je en riant.

— Il n'en sera pas question tant qu'il ne s'agira que de Rodolphe Bardan des Molleux; mais nous pourrions nous en rapprocher beaucoup.

Mon oncle sentait ses paupières s'appesantir; sa cigarette soporifique était fumée; il se leva et nous donna le bonsoir. Albert et moi restâmes quelques instants dans le salon avec ces dames.

— Ce pauvre M. Frédéric! dit Clotilde, il est rare

que son nom ne revienne pas dans les récits de mon père.

— Son histoire est bien singulière, bien sentimentale surtout, dit Lucie.

— Je voudrais bien la savoir; je la demanderai à papa quand celle de Rodolphe Bardan sera finie, s'écria étourdiment la petite Juliette.

— Non, mon enfant, dit ma tante avec gravité; n'interrogez jamais votre père à ce sujet, vous lui feriez de la peine.

Anna leva vers moi ses grands yeux bleus; ils rencontrèrent les miens.

L'on en pensera ce que l'on voudra, mais ce regard me rendit beaucoup plus curieux des aventures de Frédéric Dormont que toutes les exclamations, les épithètes et les réticences qui l'avaient précédé. Je m'adressai à Albert, il les savait, et promit de me les raconter quand je voudrais. Je pris note de cette promesse, qui se confondit gracieusement dans mon esprit avec la pensée de la blonde Anna.

Dieu! que d'indiscrétions en si peu de lignes! Vous voici sachant déjà qu'Anna est une blonde aux yeux bleus!

(La suite au prochain numéro.)

à suivre dans l'ageusement des sujets traités. Cet ordre, d'où résultera une certaine conformité dans la disposition des matières, est indispensable pour faciliter les recherches et l'examen du jury.

Les mémoires devront être remis à la préfecture du département où aura lieu le concours, au plus tard et pour dernier délai, dès le 1^{er} mars 1861.

Certifié conforme par nous, secrétaire général.

BERGER.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Madrid, 7 décembre. — Hier, à six heures du soir, au moment où le maréchal O'Donnell, duc de Tétouan, sortait du Sénat, un homme s'est vivement approché, tenant à la main un pistolet qu'il a déchargé sur le maréchal. Fort heureusement la balle n'a fait qu'effleurer l'épaule de Son Excellence, qui a montré, dans cette circonstance, beaucoup de sang-froid, et a empêché qu'il ne fût fait du mal à l'auteur de ce lâche attentat.

« Le coupable a été immédiatement arrêté: il se nomme Imaz, et, d'après ce qu'on a appris, il n'a pas la plénitude de sa raison. »

Les dernières nouvelles de Gaëte ne fournissent aucuns détails nouveaux; mais la publication du dernier manifeste du gouvernement de François II fait croire à une solution prochaine.

Le roi Victor-Emmanuel est de retour à Naples. — Havas.

VILLE DE SAINT-ETIENNE (LOIRE).

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE.

La Compagnie immobilière de Saint-Etienne, subrogée par décret impérial, en date du 23 septembre 1858, dans tous les droits et privilèges de l'administration municipale de cette ville, pour la reconstruction des quartiers St-André et des Gands, déclarée d'utilité publique par le même décret, émet huit mille obligations de CINQ CENTS FRANCS l'une, avec garantie et affectation hypothécaire sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer lesdits quartiers.

Conditions et avantages de la souscription:

1^o Les obligations garanties par voie d'affectation hypothécaire sur tous les immeubles de la Compagnie, sont de 500 fr. chacune. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix des preneurs;

2^o Le versement s'effectue en une seule fois ou par cinquième, de mois en mois, à partir du versement du premier cinquième, qui s'opère soit en souscrivant, soit dans un délai qui ne peut excéder trois mois;

3^o L'intérêt à cinq pour cent l'an est payable par semestre, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, soit à St-Etienne, au siège de la Compagnie, soit dans les chefs-lieux de département à la caisse des banquiers chargés de la souscription;

4^o Le prêteur qui effectue son versement par cinquième n'en touche pas moins l'intérêt à cinq pour cent sur la totalité des 500 fr. à partir du jour du paiement du premier cinquième;

Celui qui effectue en souscrivant les cinq versements mensuels, reçoit immédiatement une bonification de quatre francs seize centimes par chaque obligation de 500 francs;

5^o Le remboursement des obligations désignées chaque année par le tirage au sort, s'opère dans un délai de 50 ans à 625 francs, au lieu de 500 francs, taux de l'émission; en sorte qu'il y a un bénéfice de 125 francs par chaque obligation;

6^o Les fonds, au fur et à mesure de leur versement, sont employés en constructions, sur des terrains appartenant à la Compagnie immobilière, ce qui élèvera progressivement le gage hypothécaire jusqu'au chiffre approximatif de vingt millions.

La souscription est ouverte dans le département de Maine-et-Loire:

A Angers, chez MM. Blouin et C^{ie}, banquiers;

A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^{ie}, banquiers;

A Doué, chez M. Abraham, banquier;

A Cholet, chez M. Boutillier-Saint-André, banquier;

A Chemillé, chez MM. Audiau et C^{ie}, banquiers;

A Baugé, chez M. Rocher, banquier;

A Beaufort, chez M. Régnier, banquier;

A Segré, chez M. Chasseloup de Châtillon.

BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 96 30.

BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire
à Montreuil-Bellay.

HOSPICE DE MONTRUIL-BELLAY.

BIENS

A AFFERMER,

Par le ministère de M^e PATOUEILLE,
notaire à Montreuil-Bellay, en l'une
des salles dudit Hospice,
Le mardi 8 janvier 1861, à midi,
Ces biens, situés communes de Mont-
treuil-Bellay, Méron et Autoigné,
seront divisés en trois lots, comme
suit :

PREMIER LOT.

- 1° Cinquante-sept ares de terre labo-
rable, situés aux Noëls;
- 2° Trente-quatre ares, situés à la
Botté-des-Rochettes;
- 3° Soixante-un ares, situés en Mau-
vais;
- 4° Vingt-six ares, situés en Terro-
Fort.

Ces biens exploités par le sieur Mo-
rillon.

SECOND LOT.

- 1° Vingt-trois ares de terre labou-
rable, situés au Grand-Coteau.
- 2° Dix-huit ares, situés en Cheva-
let;
- 3° Quinze ares 50 centiares, sis en
Fansais;
- 4° Quatre-vingt-seize ares 50 cen-
tiares, situés aux Haies Girard;
- 5° Dix ares 50 centiares, situés au
Grand-Coteau;
- 6° Seize ares, situés en Chalopin;
- 7° Vingt-trois ares 50 centiares, à
la Jaunais;
- 8° Neuf ares, situés au Grand-Co-
teau ou Chevalet;
- 9° Cinquante-quatre ares 50 centia-
res, situés aux Chirois;
- 10° Trente-trois ares, situés en
Mortumier.

Ces biens exploités actuellement par
M. Joseph Oudry.

TROISIÈME LOT.

- 1° Onze ares de terre labourable, si-
tués à la Haye Sicardière;
- 2° Quatre-vingt-six ares 93 cen-
tiares, situés à la Pallo-de-Méron;
- 3° Trente-trois ares, situés aussi à
la Pallo;
- 4° Soixante-deux ares, au Beau-
Cohu;
- 5° Cinquante-trois ares, au Champ-
de-la-Croix-d'Autoigné.

Ces biens aussi exploités par M. Oudry.

La durée du bail sera de huit an-
nées.

S'adresser, pour les renseignements,
soit au Secrétariat de l'Hospice, soit
audit M^e PATOUEILLE, dépositaire du ca-
hier des charges. (588)

Administration de l'Enregistrement
et des Domaines.

VENTE D'ISSUES ET DE PRODUITS.

Vendredi prochain 14 décembre,
à trois heures de relevée, en la Mairie
de Saumur, il sera procédé, par devant
M. Brou, sous-intendant militaire, et
avec le concours de M. Ving, receveur
des Domaines, à l'adjudication des is-
sues à provenir en 1861 du magasin des
vivres et fourrages de la place de
Saumur,

- Consistant approximativement en :
- 90 quintaux mét. de braises;
 - 220 quintaux mét. de graines de foin
et de luzerne;
 - 240 quintaux mét. de résidus de
paille;
 - 250 quintaux mét. de criblures;
 - 4 mètres cubes de fapiers.
- 5 p. 0/0 en sus du prix.

Le Receveur des Domaines,
(589) P. VING.

Un JEUNE HOMME demande une
COMPTABILITÉ.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Par un traité que vient de faire M.
BARRABANT, pour les draps de bil-
lards, il est à même d'offrir cet article
de qualité bien supérieure et à des prix
très-modérés. Il les vend tout posés ou
sans être posés. Il est possesseur d'un
nouveau système pour coller les pro-
cédés de queues de billards. On trouve
dans ses magasins des billards tout
confectionnés avec tables en pierre ou
en bois, dans des formes riches ou or-
dinares et à très-bon compte. (591)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

Une PROPRIÉTÉ, appartenant à
M^{me} Alexandre Baillergeau, consistant
en prés, terres labourables et pâtures,
formant un ensemble de 14 hectares
3 ares, située aux Hurandières, com-
mune de Saumur, joignant au levant
la levée d'Enceinte, au couchant la
prairie du Bray, au nord la Loire et
M. Bidier, au midi le chemin Charrier
et l'établissement de M. Rocher.

S'adresser, pour les renseignements,
à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et,
pour visiter les lieux, à M. CHASLE,
greffier de la justice de paix, rue des
Pâiens. (592)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 16 décembre 1860, à
midi, et jours suivants, il sera pro-
cédé, par le ministère de M^e Henri
PLÉ, commissaire-priseur, à la cam-
pagne de feu M. JARAN, sise à Pocé,
commune de Distré, à la vente publique
aux enchères du mobilier dépendant
de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelats, quantité
de linge, commodes, glaces, pendu-
les, tables, chaises, fauteuils, che-
vaux, dont un dressé à la voiture,
vaches, cochons, volailles, charrette,
foin, paille, noix, bois d'ouvrage et
à brûler, fûts vides, batterie de cuisine
et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Maison et un Jardin,

Sis à Saumur rues Cendrière, Bizard
et de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME,
notaire. (557)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, no-
taire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

MAISON avec COUR, JARDIN
et SERVITUDES,

Rue du Port - Cigogne.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur. (571)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes à terme.

10,000 fr., 4,000 fr., 2,000 fr.
A viage. (561)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

Rue Beaurepaire, n° 31,

Composée de 10 pièces, plusieurs
cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser audit notaire. (570)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à
Saumur.

A VENDRE

SUR LA MISE A PRIX DE 2,000 FR.

Le dimanche 16 décembre 1860, à midi,

En l'étude de M^e CLOUARD,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Basse-Saint-
Pierre, joignant M. Baudry, occupée
autrefois par M. Bouge. (573)

Etude de M^e DUTERME, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Un clos de vigne, bâtiments, cour
et jardin,

Nommé le CLOS DU PAVEMENT,

Situé à Chacé,

Contenant 4 hectares 59 ares 77 cen-
tiares.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à
Saumur, chargé de traiter. (549)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par
M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces
au rez-de-chaussée et au premier
étage; deux chambres et un cabinet au
deuxième étage; greniers, mansarde
et cabinet; un jardin, avec soixante
pieds d'arbres; pompe, lienz et bas-
sin. (199)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, commune de St-Lambert,
L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC.

S'adresser à M^{me} V^e MONPOINT, qui
l'exploite actuellement. (579)

A VENDRE

DEUX PIANOS

L'un droit et l'autre carré.

S'adresser à M. CARON, au Jardin-
des-Plantes. (530)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et com-
mode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux
terrasses.

Avec droit de promenade et servi-
tudes utiles sur un vaste et beau jardin
contigu.

On pourrait louer ou céder du mo-
bilier,

Grand'rue, n° 49.

S'adresser à M. DABURON, juge
honoraire, ou au bureau du journal,
ou à M^e DUTERME, notaire. (556)

A VENDRE

Beau et bon CHIEN d'arrêt.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

UN APPARTEMENT COMPLET
Avec Ecurie, Remise ou non.

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur
le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (547)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour,
Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser
à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Ancienne Maison Lecomte

Rue de la Tonnello.

M^{me} V^e LECOMTE a l'honneur d'in-
former qu'elle vient de reprendre la
direction de son ancienne MAISON
DE CHARCUTERIE, rue de la Ton-
nello, qu'elle avait cédée à son fils.

M^{me} Lecomte espère qu'on voudra
bien lui continuer la confiance qui lui
avait été autrefois accordée. Rien ne
sera changé dans la manière d'opérer,
et son intention est de rétablir sa mai-
son d'après les mêmes principes qui lui
avaient valu sa réputation depuis 40
ans. (546)

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES.

DÉPÔT UNIQUE pour Maine-et-
Loire, du sirop régénérateur,
pour adoucir et fortifier les vins, chez
A. PIE, droguiste.

Dans la même maison, extrait
de Cubéard, pour colorer le
vin rouge. (537)

AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille
composé, de QUET aîné, est reconnu le
meilleur Dépuratif du sang et des Hu-
meurs. L'emploi de ce remède, dans
le traitement des Dartres et des Ma-
ladies Secrètes, dispense des tisanes.
Chaque Bouteille a une Etiquette et
une Instruction avec la signature
QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la
pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

UNE MAISON DE BLANC
Demande un Apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE
REGNAULD AÎNÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE,
et l'IRRITATION DE POITRINE

Un Rapport officiel constate | Toutes les boîtes portent la
qu'elle ne contient pas d'opium | signature REGNAULD AÎNÉ.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infailible par les consommateurs pour arrêter
promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, net-
toie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pel-
licules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction
de nouveaux cheveux; les font épaissir, les rendent souples et brillants, et
empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique
à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.
A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à
Baugé, chez M. Chausséped, coiffeur-parfumeur. (4)

EXPOSITION
UNIVERSELLE
DE PARIS

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX
2 fr. 50 c. le flacon.
1 fr. 50 c. le 1/2.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE.
FABRIQUE, rue St-Martin, 125. Dépôt, boulevard des Capucines, 43, PARIS.
Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez
BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (81)

Saumur, imprimerie de P. GODET.